

Distribution limitée

WHC-2001/CONF.205/INF.6

Paris, le 6 juin 2001

Original : français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-cinquième session**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X**

**25-30 juin 2001**

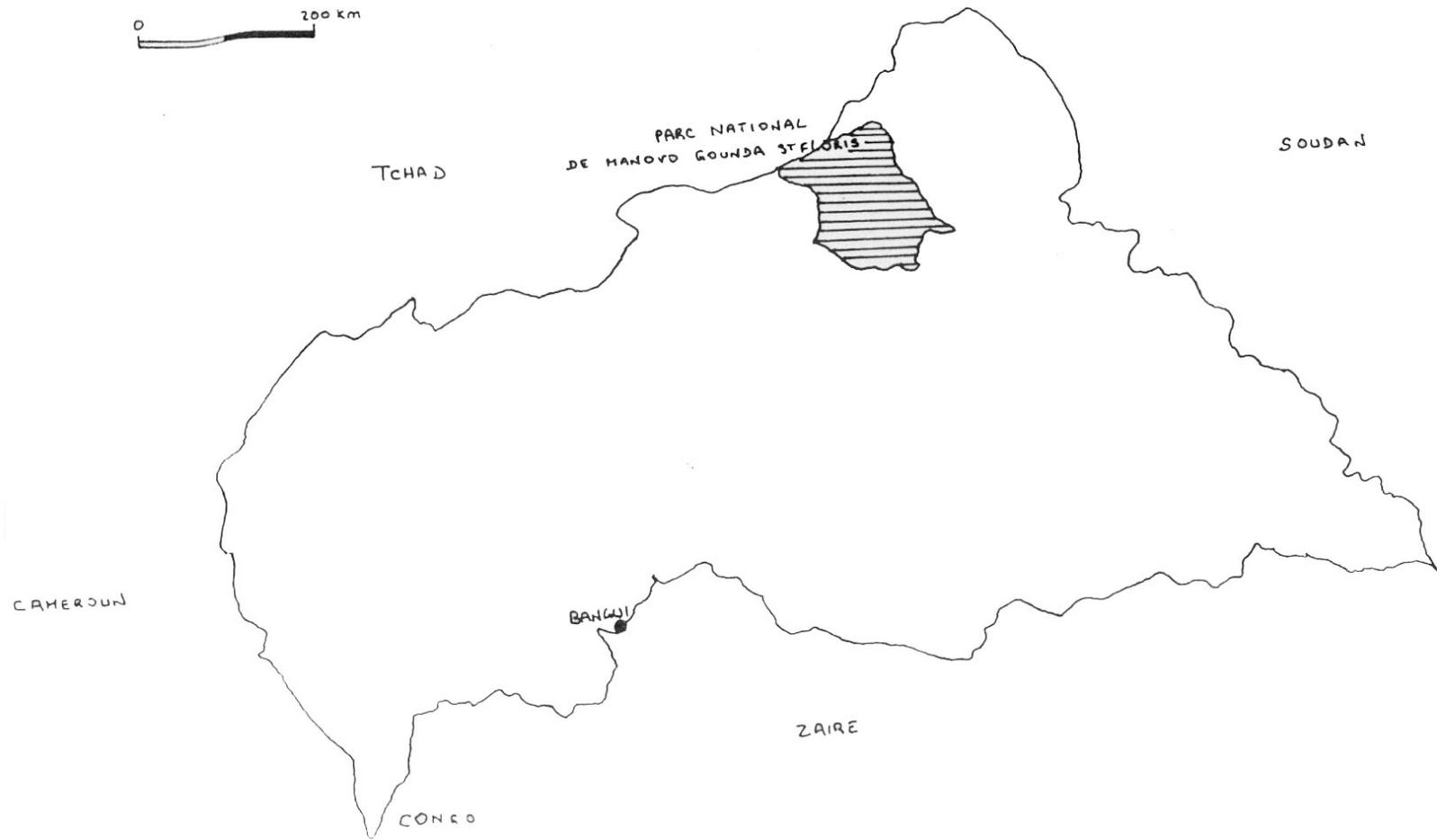
**Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire : Rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril**

**Rapport sur la mission interdisciplinaire au Parc national du Manovo-Gounda St. Floris, République centrafricaine, du 5 au 13 mai 2001**

**RESUME**

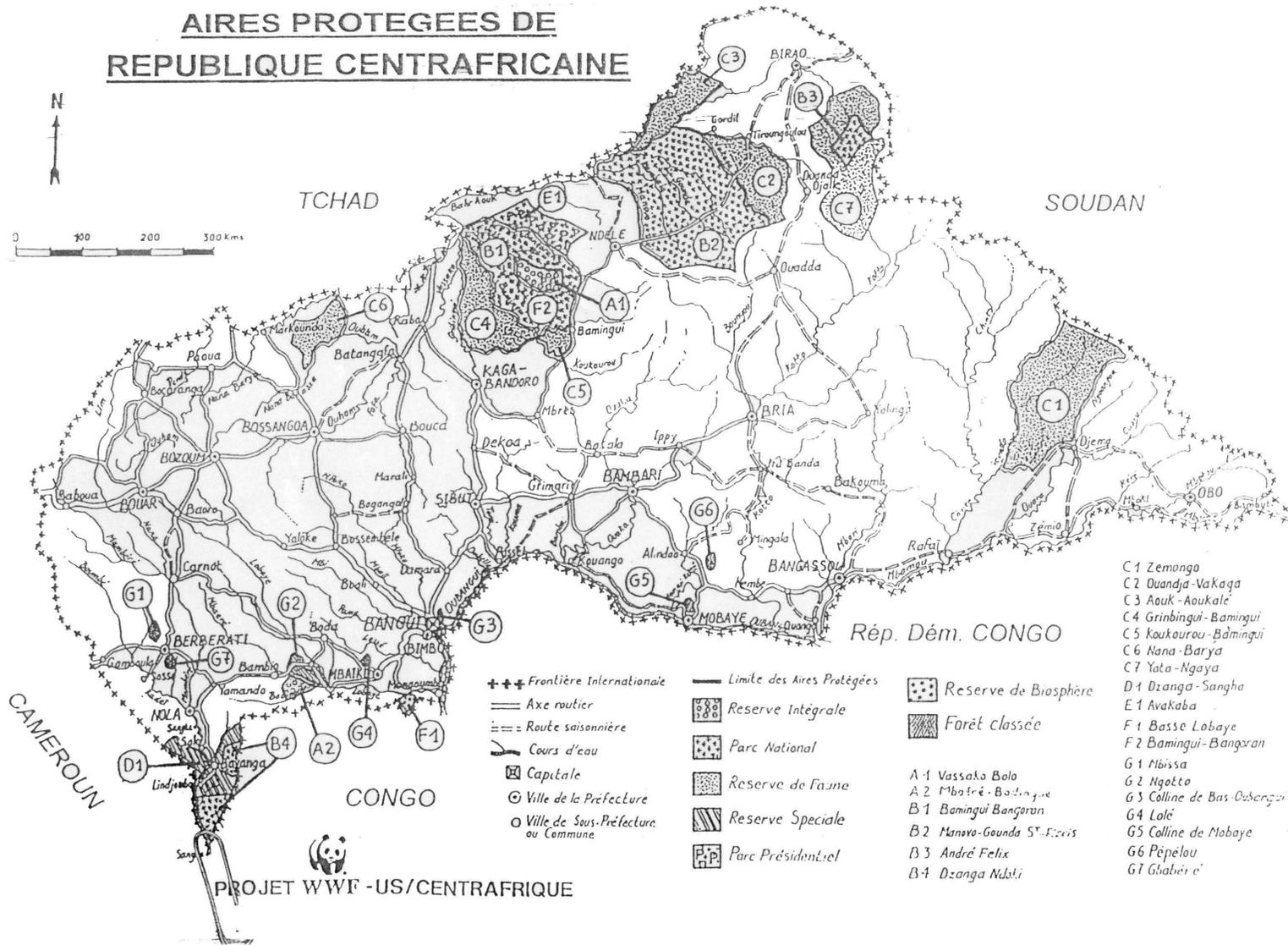
Le Parc national du Manovo-Gounda-St. Floris a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988 sur la base des critères naturels (ii) et (iv), après que l'Etat partie ait donné toutes les assurances quant à son engagement à améliorer les conditions d'intégrité du Parc. Toute l'importance du Parc réside dans la richesse de sa faune et de sa flore. Depuis l'inscription du Parc sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial s'est trouvé confronté aux problèmes sérieux posés par le braconnage sauvage exercé par des groupes armés, venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays, causant des problèmes de sécurité et la mort, en 1997, de quatre agents du parc. Selon l'UICN, 80 % de la faune du parc ont été décimés à des fins commerciales. Du fait de l'insécurité, le tourisme a été fortement freiné. Pour les mêmes raisons, un projet de la Communauté européenne, d'une durée de 10 ans et d'un montant de 27 millions de dollars US, lancé immédiatement après l'inscription du parc sur la Liste du patrimoine mondial, n'a produit que des résultats très insignifiants pour la conservation du site. Face à ce constat que sont venus corroborer des rapports faisant état de pâturage sauvage et de braconnage par des groupes armés, le Comité du patrimoine mondial a décidé à sa vingtième et unième session en 1997 (Naples, Italie), d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril et a demandé au Centre et à l'UICN, en collaboration avec l'Etat partie, d'effectuer une mission ayant pour objectif : de dresser le bilan de l'état de conservation du site et d'évaluer la capacité de la République centrafricaine à gérer le site ; de définir et de préparer des actions de réhabilitation, sur le court et le long terme, et d'identifier et de préparer leurs phases et leur schéma de mise en œuvre et d'évaluation.

Ce document doit être lu conjointement avec le document WHC-2001/CONF.205/4 (page 3).



SITUATION DU PARC NATIONAL DE MANOVO-GOUNDA-ST FLORIS

# AIRES PROTÉGÉES DE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



- C 1 Zemongo
- C 2 Ouandja-Vakaga
- C 3 Aouk-Aoukale
- C 4 Grinlingui-Bamingui
- C 5 Koukourou-Bamingui
- C 6 Nana-Baraya
- C 7 Yata-Ngaya
- D 1 Dzanga-Sangha
- E 1 AvaKaba
- F 1 Basse Lobaye
- F 2 Bamingui-Bangoran
- G 1 Nbiassa
- G 2 Ngotto
- G 3 Colline de Bas-Oubangui
- G 4 Lolé
- G 5 Colline de Mobaye
- G 6 Pèpèlou
- G 7 Ghabirié

Rép. Dém. CONGO

PROJET WWF -US/CENTRAFRIQUE

**Rapport de la mission conjointe WHC/UNESCO-UICN-Earth Conservancy d'évaluation du site de Manovo-Gounda St- Floris (République centrafricaine) et proposition d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation d'urgence et d'identification d'un programme de conservation de la biodiversité et de gestion intégrée (5-13 Mai 2001)**

**Liste des abréviations**

- CTPD :** Coopération Technique entre Pays en Développement
- ECOFAC :** Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale
- GEF :** Global Environment Facility/Fonds Mondial pour l'Environnement
- OMT :** Organisation Mondiale du Tourisme
- ONG :** Organisation Non Gouvernementale
- PDRN :** Projet de Développement de la Région Nord
- PDZCV :** Projet de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- RCA :** République Centrafricaine
- UICN :** Union Mondiale pour la Nature
- UNF :** United Nations Foundation
- WHC :** World Heritage Centre/ Centre du patrimoine mondial

**Rapport de la mission conjointe WHC/UNESCO-UICN-Earth Conservancy d'évaluation  
du site de Manovo-Gounda St- Floris (République centrafricaine) et proposition d'un plan  
d'action pour la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation d'urgence et  
d'identification d'un programme de conservation de la biodiversité et de gestion intégrée  
(5-13 Mai 2001)**

## Résumé

Une mission d'évaluation du site de Manovo-Gounda St-Floris s'est déroulée du 5 au 13 Mai 2001 en République Centrafricaine.

Le site du Patrimoine mondial Manovo-Gounda constituait le plus grand réservoir faunique du pays du point de vue de la diversité des espèces. On y recensait en 1991 1500 éléphants, 6.701 buffles 2950 bubales, 225 damalisques, 88 cobes defassa, 3150 cobes de Buffon, 2888 cobes des roseaux, 775 hippotragues, 675 élands de Derby, 200 guibs harnachés 875 ourébis, 588 céphalophes de Grimm, 888 girafes, 650 phacochères, 225 hippopotames, 150 lions, et 138 babouins etc.

Du fait de sa richesse faunique, le parc subit des pressions dévastatrices qui ont conduit à une dégradation poussée de ses ressources. En saison des pluies, les braconniers organisés en groupes fortement armés venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays chassent les crocodiles du Nil, hippopotames, diverses antilopes (cobs, reduncas, guibs harnachés), les buffles et les léopards. En même temps ils prélèvent des tonnes de poissons au niveau des rivières. En saison sèche, les braconniers étrangers disposant d'armes de guerre (AK 47, Fall) pénètrent par les zones Est et Nord du parc et dévastent les buffles, girafes, bubales, damalisques, cobs (buffon et defassa), hippotragues et autruches.

Les effets anthropiques les plus dévastateurs sur les ressources du parc proviennent de l'incursion des braconniers étrangers appuyés ou non par des Centrafricains. D'autres problèmes d'importance moindre participent au processus de dégradation des ressources du parc ; il s'agit notamment de la transhumance des troupeaux de bovins, des feux de brousse. Le pacage illicite et la transhumance bien que d'importance en raison de leurs conséquences éventuelles présentent actuellement de très faibles risques de dégradation pour le parc. Par contre ils constituent de réels sources de conflits au sein des populations impliquées.

Le manque de moyens humains et logistiques d'intervention et l'absence de zonage du parc dont parmi les principaux facteurs qui favorisent la facilité d'action des braconniers.

La législation nationale actuelle en matière de gestion d'aires protégées et de développement de tourisme cynégétique repose essentiellement sur le Code de protection de la faune adopté en 1984.

L'Etat centrafricain manifeste un vif intérêt pour la préservation des biens naturels de Manovo-Gounda-St-Floris. Un des indicateurs de cette volonté est l'envoi de militaires aux fins de polices cynégétiques et de surveillance des frontières pour freiner la décimation massive de la faune sauvage qu'abrite cette zone. Cependant le faible niveau économique et, par voie de

conséquence, le manque de ressources financières et la difficulté d'y consentir les moyens logistiques et humains nécessaires, endiguent l'efficacité des actions.

Par conséquent, les dégâts restent encore notoires et les besoins d'assistance de la Communauté Internationale plus que jamais nécessaires et urgents pour soutenir les efforts du Gouvernement Centrafricain dans, non seulement des actions ponctuelles d'urgence, mais aussi par de substantiels programmes de développement durable à moyen et long terme.

### **Résumé des recommandations majeures:**

La mission formule les recommandations suivantes:

1. La mission a évalué avec les responsables ministériels nationaux les différentes actions à entreprendre d'urgence pour remettre le site sur le processus de recouvrer son intégrité. Les actions incluent le zonage du parc, la réalisation du plan d'aménagement et de gestion, l'inventaire des ressources fauniques, la protection des écosystèmes fragiles, le renforcement des moyens d'intervention etc. Pour la mise en œuvre de ce programme d'activités de réhabilitation à court terme, *la mission recommande de faire bénéficier du site de Manovo-Gounda –St Floris de l'assistance du Fonds d'urgence du Centre du Patrimoine Mondial pour un montant de US\$ 150,000. Le démarrage des activités de réhabilitation d'urgence est prévu en Août 2001.*
2. la formulation et la mise en œuvre d'un programme de Conservation de la biodiversité et de Gestion intégrée. Le projet vise la conservation durable de la biodiversité de Manovo-Gounda St-Floris et le développement socio-économique de la région. Le Gouvernement de la République Centrafricaine supporte fortement et à tous les niveaux ministériels impliqués la réalisation de ce projet dans les plus brefs délais. Qui plus est, il a manifesté son intention d'apporter une contrepartie en nature substantielle à travers les infrastructures existantes au niveau du site et ses zones périphériques. L'appui des bailleurs de fonds tels que le Fonds Mondial pour l'Environnement, la Fondation des Nations Unies, Earth Conservancy et l'Union Européenne est sollicité pour le financement du programme.

### **Contexte général**

Le Parc national Manovo-Gounda-St Floris créé en 1960 a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial en 1988. Avec une superficie de 17.400 km<sup>2</sup>. Il englobe la première zone protégée de la région Nord-Est de la République Centrafricaine. L'importance du parc réside principalement dans la richesse de sa faune et de sa flore mais aussi sur les potentialités des rivières Gounda et Bahr Aouk et des plaines inondées du Saint Floris créant des écosystèmes de prédilection pour la faune sauvage, les oiseaux et la population.

Les conséquences des actions anthropiques sont énormes : réduction de la diversité biologique voire disparition catégorique de certaines espèces (cas du rhinocéros), perte de vies humaine

(quatre agents du parc tués en 1997), un pourcentage élevé de l'effectif de la faune sauvage décimé illégalement à des fins commerciales selon l'UICN, et l'insécurité freinant fortement le tourisme etc.

La situation alarmante a été portée à l'attention du Comité du Patrimoine mondial. Face au constat que sont venus corroborer des rapports analytiques, le Comité du Patrimoine mondial a décidé en 1997 à sa vingt-cinquième session (Naples, Italie) d'inscrire sur la liste du patrimoine mondial en péril.

A l'invitation du Gouvernement de la République Centrafricaine et suite aux recommandations du Comité du Patrimoine mondial, une mission d'évaluation du site de Manovo-Gounda-St Floris a été constituée afin d'évaluer avec les autorités gouvernementales, et les différents autres acteurs (Directions techniques, la population, les ONGs, les projets, les bailleurs de fonds, les leaders traditionnels, l'encadrement rapproché etc.) la situation qui prévaut.

La mission s'est déroulée du 05 au 13 Mai 2001 avec les objectifs spécifiques suivants :

- Analyser la situation actuelle du site en fonction des besoins urgents ;
- Définir et proposer des actions de réhabilitation, sur le court et le long terme, ainsi que les phases et leur schéma de mise en œuvre et d'évaluation ;
- Déterminer les mesures à entreprendre pour permettre éventuellement de retirer le site sur la liste du Patrimoine mondial en péril ;
- Proposer des mécanismes pour que le site puisse contribuer au développement socio-économique durable de la région.

Les résultats attendus de la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- Etablissement d'un bilan de l'état de conservation du site ;
- Elaboration d'un plan de réhabilitation du parc ;
- Définition d'un plan de mise en œuvre des mesures de réhabilitation
- Formulation d'une proposition de projet de développement à soumettre aux bailleurs de fonds ;
- Etablissement de relation de travail avec la République Centrafricaine pour la préservation et la valorisation du site de patrimoine mondial ;
- Augmentation de la documentation sur la viabilité de l'environnement du Parc Manovo-Gounda-St Floris et sur la vulnérabilité de ses écosystèmes fragiles ainsi que sur l'importance qu'il faut accorder à sa protection.

La mission était composée de :

Mme Elizabeth Wangari, spécialiste principal du programme –UNESCO-WHC chargé de l'Afrique et les Pays arabes

M. Walter Betschel, Président de Earth Conservancy

M. Brian Dinning, Directeur Exécutif Earth Conservancy

M. Moustapha Niang, Consultant de WHC-Unesco

M. Amadou Seydou, Consultant de l'UICN

Mme Macy, Consultant Earth Conservancy

## **Partie I : Evaluation du site de Manovo-Gounda Saint-Floris**

### **1. Localisation et présentation**

Situé au nord-est du pays à la frontière tchadienne entre les latitudes 8° et 9° 30 Nord et les longitudes 20° 10 et 22° 30 Est, le Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris dans ses limites actuelles couvre une superficie de 17 400 km<sup>2</sup> principalement à l'intérieur de la préfecture de Bamingui-bangoran (Cf Carte de localisation).

### **2. Conditions bioclimatiques, physiques et socio-économiques**

#### **2.1. Contexte climatique**

Le parc se trouve sous l'influence d'un climat soudano- sahélien. Du point de vue pluviométrique, il se situe entre les isohyètes 600 et 1000 mm. Les températures moyennes annuelles se situent entre 35°C et 19°C avec un taux d'humidité relative variant de 63% à Ndele et 57% à Birao.

#### **2.2. Contexte biophysique**

Dans la partie Sud du Parc on trouve des plateaux gréseux pouvant atteindre 800m. Au Nord, dominant les plaines sablonneuses inondables et les marais (St-Floris). L'altitude moyenne est de 400m.

De nombreux cours d'eau sont relativement bien dispersés à l'intérieur du parc. Il s'agit en général des affluents du Bahr Aouk (qui marque la frontière du pays avec le Tchad) : Manovo, Gounda, Koumbala, Bahr Kameur, Vakaga, Ouandja. On y trouve aussi quelques cascades sur les parois des falaises dont la plus remarquable est la chute de Matakil au Sud-Ouest du Parc. Quelques mares abritées ou périodiquement fréquentées par une importante population d'hippopotames et d'oiseaux (pélicans, hérons, canards sauvages, etc.) marquent aussi la particularité des écosystèmes du site ; c'est le cas de la mare de Gata riche en hippopotames et anatidés et celle de Dongolo, zone de prédilection des oiseaux.



La végétation est du domaine soudano-sahélien caractérisé par une savane arborée couvrant près de 70% de la superficie du Parc, des associations de savanes arbustives et de savanes boisées de

plaine, des forêts-galeries au voisinage de certaines parties des cours d'eau, et de vastes prairies inondables en saison pluvieuse.

Le site du Patrimoine mondial Manovo-Gounda constitue le plus grand réservoir faunique du pays du point de vue de la diversité des espèces. Concernant les mammifères sauvages caractéristiques des milieux soudanais, on y recensait en 1991 : 1500 éléphants, 6.701 buffles, 2950 bubales, 225 damalisques, 88 cobs defassa, 3150 cobes de Buffon, 2888 cobs des roseaux, 775 hippotragues, 675 élands de Derby, 200 guibs harnachés, 875 ourébis, 588 céphalophes de Grimm, 888 girafes, 650 phacochères, 225 hippopotames, 150 lions, et 138 babouins. Le Plan Directeur de Développement Touristique (PDDT) faisait état en 1998 d'une concentration de 500 à 700 Hippopotames dans la seule mare de Gata au Nord. Dans les forêts galeries du Sud, il y'a présence d'espèces forestières telles que les Cercopithèques, Céphalophes bleu, Céphalophes à dos jaune, Potamochère. Les gazelles à front roux se retrouvent au Nord du Parc. L'avifaune est très riche. L'inventaire de 1991 avait recensé 50 jabirus, 1849 grands calao, 400 pintades. Les informations plus récentes du Plan directeur de Développement Touristique mentionnait, en plus, 200-250 autruches, et la présence de nombreuses espèces d'anatidés, de rolliers, de guépiers, de rapaces, des pélicans, marabouts, ibis, jacana, aigrette héron, etc. Pour les reptiles, on trouve les crocodiles du Nil (moins de 1000 individus), crocodiles noirs (*Osteolaemus*), tortues terrestres etc. (OMT-PNUD, 1998).

### **2.3. Contexte socio-économique**

Officiellement, la présence humaine dans le parc est très faible (village de Vakaga). En plus, la densité des quelques villages périphériques est très faible (environ 0,5 habitant par km<sup>2</sup>). Cependant il existe des campements isolés notamment le long de Bangora et de Bahr Aouk et ses affluents. Les principales activités de la population portent sur la chasse de subsistance, la pêche, l'exploitation artisanale du diamant, le tourisme et l'exploitation de l'huile de karité. Les effets les plus importants de l'action anthropique sur les ressources du parc proviennent de l'incursion des braconniers Tchadiens et Soudanais appuyés ou non par des Centrafricains. La pression provient donc des régions périphériques avec cinq zones de pression dont le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN) classait comme suit en 1988 :

- le long de la limite Ouest du Ndélé à Garba ;
- la limite Nord entre Garba et Gordil, où sont installés d'importants villages tchadiens frontaliers ;
- au Sud-Sud-Ouest : population de Ndélé et les villages en direction de Koutchikako ;
- Centre-Sud : Krakoma-Kpata et les villages associés ;
- Nord-Nord-Est : village de vakaga et l'axe Gordil-Tiringoulou

La chasse menée par la population locale se fait officiellement dans les zones dites cynégétiques villageoises attribuées aux groupes associatifs villageois. Les plus importantes sont localisées à Ndélé où se trouve la plus influente chefferie traditionnelle dirigée par le Sultan.

## **2.4. Recommandations**

1. faire l'inventaire des espèces animales dans le parc;
2. réaliser le zonage du parc en matérialisant ses différentes limites avec des panneaux d'interdiction ;
3. actualiser la cartographie du parc en matérialisant les différents points d'eau permanents et habitats naturels abritant les espèces menacées.
4. renforcer la sensibilisation sur l'importance de préserver les ressources fauniques, la nécessité de contrôler les feux de brousse occasionnés par la présence humaine ;
5. mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de protection de la mare de Gata abritant les plus importantes populations d'hippopotames ;
6. renforcer la surveillance continue aux différentes zones périphériques de pression et au centre en y postant des équipes de lutte anti-braconnage.

## **3. Cadre réglementaire et institutionnel**

### **3.1. Cadre national de protection et de conservation**

La création d'aires protégées a été surtout l'émanation du pouvoir colonial français par la promulgation d'une première loi relative à la protection de la faune et à l'interdiction de la chasse en 1916.

L'application de cette loi conduira d'abord à la création des deux premières réserves de chasse qui seront cependant déclassées en 1960, puis à l'adoption d'un décret portant création de parcs nationaux et de réserves. Il sera ainsi créé le premier parc national en 1933 sous la dénomination de Parc National de l'Oubangui-Chari, ainsi que des réserves de chasse et réserves partielles en 1935.

La chasse sera fermée en 1939 et la période 1940-1954 sera caractérisée par l'adoption d'un certain nombre de textes relatifs à la définition du statut d'aires protégées (1940 et 1944) et à leur adaptation aux textes internationaux telle la convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel en 1954.

Après l'accession du pays à l'indépendance en août 1960, il sera adopté plusieurs lois dont entre autres :

- les lois n° 600.140 et 60.141 des 19 août et 9 septembre 1960 portant protection de la nature et réglementant l'exercice de la chasse ;
- la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1960 sur la protection de la nature ;
- la loi du 5 février 1962 relative au Code forestier centrafricain ;
- et la loi du 9 novembre 1965 relative au domaine national ;

Intégrant l'ensemble du nouveau dispositif législatif et réglementaire en place, la législation nationale actuelle en matière de gestion d'aires protégées et de développement de tourisme cynégétique repose sur le Code de protection de la faune adopté en 1984. Il s'agit de

l'Ordonnance n° 84.045 du 27 juillet 1984 au Titre I en ce qui concerne la protection de la faune et au Titre II pour ce qui est du tourisme.

La législation centrafricaine est complétée par des conventions, traités et accords internationaux afférents à la protection de l'environnement naturel et/ou de la faune et de la flore.

Au plan sous-régional, la République Centrafricaine entretient avec les pays voisins des cadres et/ou réseaux de concertation dont :

- l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA) ;
- le Réseau d'Aires Protégées de l'Afrique Centrale qui regroupe sept (7) pays de la sous-région. Deux parcs de la République Centrafricaine participent à ce réseau ;
- la Déclaration de Yaoundé qui regroupe cinq (5) pays en vue de développer des projets transfrontaliers ;
- les Protocoles d'accord portant sur le jumelage de parcs entre les pays.

Du point de vue institutionnel, la protection de la faune ainsi que la gestion des aires protégées sont longtemps restées sous la responsabilité du Centre National de Protection et d'Aménagement de Faune (CNPAF) qui est une structure para-étatique. Cet organisme sera dissous tout aussi que l'Office National de Forêts (ONF) et l'Office centrafricain du tourisme (OCATOUR).

Aujourd'hui cela relève des domaines de compétence de la Direction de la Faune et des ressources halieutiques sous tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche ; l'exploitation touristique relève par contre de la direction du tourisme sous tutelle du même ministère.

L'action de ces institutions étatiques est appuyée par plusieurs autres structures telles les Organisations non gouvernementales internationales et nationales, les projets de développement, les sociétés d'exploitation touristique, la Fédération des Opérateurs de Safaris (FOS) et les organisations cynégétiques villageoises.

Enfin, un certain nombre de dispositif stratégique définit le cadre des interventions et renforce les actions sur le terrain. Il s'agit en particulier du Plan National d'Action Environnementale (2000), du Plan Directeur de Développement touristique (1998), et du Fonds de Développement Forestier et Touristique. Ce dernier crée en 1993, a vocation de financer les programmes de développement des secteurs forestier, faunique et touristique et d'en assurer le suivi.

## **3.2. Historique du statut du site**

### **3.2.1. Cadre législatif et institutionnel du site**

La configuration actuelle du Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris est la résultante d'un long processus entamé depuis 1993. Le Parc a ainsi été créé par regroupement de plusieurs zones du domaine classé ou non.

Ce processus débuta en 1933 par le déclassement et le morcellement du Parc National de l'Oubangui-Chari (aujourd'hui devenu Parc national de Bamingui-Bangoran). Il est créé en 1935 le Parc National de Matoumara (autour de la mare de Gata) d'une superficie de 135 km<sup>2</sup> désigné en 1940 Parc National St.Floris qui d'une superficie de 400 km<sup>2</sup> sera étendue sur 1 007 km<sup>2</sup> en 1960 (loi 60.140).

Cette aire devient par extension sur le domaine protégé incluant Gounda Koumbala, Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris d'abord sur 2 776 km<sup>2</sup>, puis depuis 1979 sur 17 400 km<sup>2</sup>.

Le Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris par son statut rentre ainsi dans la catégorie II de la classification par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) qui la définit comme *une aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives*. La définition portée dans la législation africaine (Code de protection de la faune sauvage) reprend cette même définition en explicitant les ressources (art.3/sect.II/chap. I/Titre I).

Au plan institutionnel, outre la présence des services de l'État, le paysage institutionnel comprend plusieurs autres structures : le Projet de développement cynégétique villageois, la Société d'exploitation touristique (Manovo SA), les opérateurs de Safaris cynégétiques et des organisations cynégétiques villageoises qui se développent. Les deux dernières organisations n'interviennent pas cependant directement dans le parc.

Il convient de noter aussi l'importance de l'organisation sociale dont l'autorité est détenue par le Sultan. La chefferie y est en effet très forte et il importe d'en tenir compte.

### **3.2.2. Inscription sur la liste du patrimoine mondial**

Le Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris, après évaluation et sur demande de l'État centrafricain, a été inscrit sur la liste des biens naturels du Patrimoine Mondial lors de la 12<sup>ème</sup> session du Comité du Patrimoine Mondial en 1988, suivant les critères II et IV (voir Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : WHC/UNESCO).

Cette inscription se justifiait par l'importance démontrée du parc (critères II et IV), mais aussi par l'assurance donnée par le gouvernement centrafricain qui s'engageait à améliorer les conditions d'intégrité du parc. Cette assurance s'est manifestée par la signature d'un accord de financement d'un projet de développement par l'Union européenne.

### **3.2.3. Inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril**

Suite à l'éclatement des conflits dans la sous région, le Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris a été le siège de bien d'agressions tant externes qu' internes dont les principales sont le braconnage et le pacage illicite. La faune sauvage a subi de lourdes pertes consécutives à ces pratiques qui menaçaient l'intégrité même du parc dans son ensemble.

Au delà, le climat d'insécurité qui régnait inhibait et limitait toute action de développement ; le tourisme, véritable facteur des économies locales est devenu non fonctionnel.

Les événements liés au crash de l'avion de la Société Manovo SA (en janvier 1996) et à l'attaque de la même société (en mars et avril 1996) par un groupe de braconniers fortement armés ont contribué à une réduction significative des activités touristiques.

Ces mêmes événements, entre autres, ont conduit à un arrêt momentané de l'unique projet devant contribuer à amener les solutions aux problèmes de braconnage et de pacage illicite. Il s'agit du Projet de développement de la région nord.

C'est donc fort de cette situation que le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 21<sup>ème</sup> session avait inscrit le Parc National de Manovo-Gounda-St.Floris sur la liste du Patrimoine en péril.

Le site sera maintenu tel lors des sessions suivantes en occurrence lors de la 23<sup>ème</sup> en décembre 1999 (Marrakech Maroc) et de la 24<sup>ème</sup> en décembre 2000 (Cairns, Australie).

### **3.3. Sous-conclusion et recommandations**

- développer avec les États limitrophes des projets communs afin de tenir compte de l'ensemble des problématiques contextuelles liées à la conservation des ressources naturelles et au développement des communautés locales.
- procéder à une évaluation du cadre législatif et réglementaire en vue de l'harmoniser au mieux aux nouvelles aires protégées villageoises ;
- accélérer le processus de décentralisation afin d'assurer un véritable contrôle des ressources et des décisions afférentes à leur gestion par les nouvelles organisations villageoises ;
- conduire des consultations auprès de l'ensemble des acteurs dont les autorités traditionnelles afin de créer un véritable cadre de partenariat.;

## **4. Gestion et fonctionnement du site**

### **4.1. Assistances antérieures et en cours**

#### **Le Projet de Développement de la Région Nord (PDRN)**

C'est un projet né de la volonté du Gouvernement Centrafricain de sauvegarder les ressources naturelles renouvelables de la région Nord. Ses activités ont démarré en 1988 avec le financement du Fonds Européen de Développement et couvre les préfectures du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga. Le projet gère plus particulièrement les parcs nationaux de Bamingui-Bangoran et de Manovo-Gounda-St-Floris ainsi que la zone pilote de Sangha. Deux conventions de financement, respectivement de 25 millions et de 14,6 millions d'écus, soit un montant total de 26 milliards de francs cfa étalées de 1988 à 1998 visaient à concrétiser les principaux objectifs suivants :

- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la région Nord ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Le PDRN comporte plusieurs composantes :

- conservation du patrimoine naturel : lutte anti-braconnage, mesures contre l'incursion des aires protégées par troupeaux transhumant, lutte contre les feux de brousse ;
- Gestion des Ressources naturelles : exploitation durable des ressources naturelles impliquant la population locale riveraine, amélioration des méthodes de pêche, de récolte de miel et de la cire, d'extraction de l'huile de karité, de conservation du poisson, de la viande etc., réalisation d'aménagements pour l'écotourisme, développement des zones cynégétiques villageoises etc ;
- Suivi écologique : collecte de données, inventaires et études sur la faune, la végétation et le climat, études sur les sites archéologiques de la zone ;
- Développement rural : construction d'infrastructures sociales, routières et hydrauliques, vulgarisation agricole, amélioration des techniques d'agro-foresterie, développement d'activités autour des ressources naturelles secondaires.

Depuis Décembre 2000, le PDRN a pris la forme de Projet de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises (PDZCV) grâce au financement de l'Union Européenne. Le PDZCV constitue en réalité la troisième phase du Projet de développement de la région nord sur la base des acquis et tout en tenant compte des faiblesses constatées. Pour corriger éventuellement ces dernières, un plan de zonage est initié, et ainsi certaines réserves ont été déclassées et affectées aux populations.

Par ailleurs, bien que le projet ne présente qu'un impact indirect sur le parc par l'essentiel de ses interventions, il intervient cependant en matière de lutte contre le braconnage et de formation de pisteurs de surveillance. Le nombre de ces derniers reste jusque là disproportionné par rapport à celui des braconniers beaucoup plus nombreux et plus équipés. Le PDZCV se distingue ainsi du premier par son approche d'intégration et d'implication des populations dans les différents processus décisionnels.

Mais, malgré les résultats fort encourageants, le braconnage demeure toujours une préoccupation majeure autant pour les populations locales que pour les autorités du pays.

### **Le projet Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC)**

ECOFAC est un projet régional du Fonds Européen de Développement (FED) présent dans six pays d'Afrique centrale : Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe. Le secteur d'intervention du projet ECOFAC-RCA couvre une superficie de 8 250 km<sup>2</sup> partagé entre 3 zones :

- la zone de conservation : surveillance et lutte anti-braconnage, recherche scientifique notamment sur les primates, les petits rongeurs et les oiseaux ;
- la zone d'aménagement forestier : gestion et exploitation durable de la forêt par la société d'exploitation forestière IFB ;
- la zone de développement rural : construction d'infrastructures sociales (centres de santé, écoles, etc.), vulgarisation agricole, appui à la formation des groupements villageois

## **La Société Manovo SA**

Elle a été créée en Juillet 1984 par les Autorités Centrafricaines par souci de disposer d'un outil d'exploitation rationnelle et de protection du patrimoine national de Manovo-Gounda-St Floris, pour une période de 20 ans renouvelable. Ainsi en janvier 1985, l'Etat Centrafricain a signé une convention avec la société Manovo conférant à cette dernière l'exclusivité de l'exploitation touristique du Parc National Manovo Gounda St-Floris, situé dans les préfectures du Bamingui Bangoran et de la Vakaga, en vue d'y organiser des safaris de vision, photo, aventure, et de pêche sportive, à l'exclusion de tout safari chasse. Manovo SA est une société d'économie mixte au capital de 823 750 000 FCFA. Son conseil d'administration est constitué de ses différents actionnaires nationaux et étrangers : Etat centrafricain, Compagnie Générale Aéronautique, SONEPAR, TOTAL outre-Mer, Société Financière d'Auteuil, PETROCA, MINAIR, Société d'investissement Touristique, Société de Revêtement et d'Etanchéité d'Afrique Centrale, Mr. Jean Laboureur. En fin 1986, l'Etat Centrafricain a mobilisé au profit de la société un prêt de 8 400 000 FF pour le financement de ses investissements. En 1995, la société a bénéficié de la part de la Caisse Française de Développement d'une subvention d'un montant de 275 000 000 de francs CFA sur 3 ans pour l'équipement (achat de véhicules en remplacement de ceux détruits lors de l'attaque du campement de la Gounda) et le fonctionnement (surveillance et gestion du Parc national).

Malheureusement depuis 1996 la Société se trouve en léthargie à la suite d'un accident d'avion (décès du Président Directeur Général) conjugué aux problèmes d'insécurité dans le pays et plus particulièrement dans le Nord engendrant un arrêt progressif des activités.

## **Earth Conservancy**

Présent dans le paysage institutionnel centrafricain il y a moins d'un an, Earth Conservancy est une Organisation Non Gouvernementale basée aux Etats Unis dans le but de promouvoir la conservation durable de la faune en rapport avec les populations locales dans les zones limitrophes des aires protégées.

Les interventions futures de Earth Conservancy sont consignées dans une convention signée avec le gouvernement centrafricain. Celle-ci porte sur une zone à la limite ouest du Parc de Manovo-Gounda-Saint-Floris. La zone comprend trois secteurs qui seront rattachés au Parc Présidentiel de l'Awakaba. Ces principaux objectifs (art.2/titre II de la Convention) sont la réhabilitation, le développement et une meilleure gestion du Parc (Parc Présidentiel de l'Awakaba). Au terme de la convention, les investissements consentis par Earth Conservancy porteront sur le renforcement (réhabilitation et construction) des infrastructures (art.9/SI/Chap.2), l'appui au système de protection notamment par la fourniture de la logistique et des moyens de communication (art.10/SII/Chap.2), la formation de gardes forestiers (art.11/SII/Chap.2) et la promotion du tourisme comprenant les safaris chasse, la vision et la photo (art.12/SII/Chap.2).

Au delà de ces opérations, Earth Conservancy ambitionne la mise en œuvre d'un important programme de réhabilitation et de développement local dans ses secteurs de gestion dont le Parc Présidentiel de l'Awakaba.

Ce programme portera entre autres sur le développement de la recherche scientifique et aussi sur la recherche de solutions durables en matière de conservation des ressources naturelles et de réponses à apporter aux nombreuses attentes locales (appuis aux communautés de base, santé, éducation, etc.)

Les autorités politiques, administratives, coutumières, ainsi que les populations locales, fondent un très grand espoir dans ce programme.

## **4.2. Ressources disponibles et organisation des services**

L'intervention de l'Etat Centrafricain, du projet PDRN, de la Société Manovo S.A et de Earth Conservancy a favorisé la mise en place d'infrastructures et d'équipements pouvant concourir directement ou indirectement à la mise en œuvre de programmes d'activités de conservation et de gestion des ressources du parc de Monovo-Gounda-St-Floris tout en constituant des atouts pour le développement touristique.

### **4.2.1. Ressources matérielles, financières et humaines disponibles**

#### **Le parc Présidentiel d'Awakaba**

Il est limitrophe du Parc National de Bamingui-Bangoran. L'Etat y a construit d'importantes infrastructures : 2 immeubles de respectivement 23 et 25 chambres, 1 bâtiment en chantier prévu pour un restaurant, un chalet et une place de spectacle.

#### **Le campement de la Gounda**

Il est situé à l'intérieur du Parc national de Manovo-Gounda-St-Floris, au bord de la rivière Gounda. Les infrastructures consistent en : 5 bungalows construits en dur (capacité : 15 lits) équipés en électricité et en eau courante, 1 restaurant en dur, 1 bar en paillote, 1 petite piscine, 1 piste d'aviation située à 4 kms du campement. Du point de vue logistique & communication: 2 véhicules 4x 4 et matériel de radio. Le personnel actuel est de 3 personnes.

#### **Le camp de Koumbala**

Se trouve au Sud du parc, au bord de la rivière Koumbala, à 40 kms de Manovo. Les principales infrastructures : 2 bungalows de 2 chambres et de 2 maisons de 3 chambres de capacité totale de 20 lits, 1 restaurant, 1 bar, 1 chambre froide fonctionnelle.

#### **Les installations du PDRN**

L'Etat Centrafricain dispose à travers le projet PDRN d'importantes infrastructures dont le campement de Manovo et le campement écotouristique de Gata. Ce dernier est situé au Nord-Est du Parc non loin de la mare de Gata. Le campement dispose de : 3 dortoirs (9 à 12 lits), une case restaurant sous paillote, une petite cuisine en plein air, et d'un WC-douche en matériaux locaux. Le campement de Manovo quant à lui est une grande base dotée d'une piste d'aviation. Il emploie près de 200 personnes. Les infrastructures incluent 1 bâtiment pour les cadres, 1 garage,

des cases de passage, 1 école. Le campement se trouve à près de 30 km de Ndélé et à l'entrée du parc devant le cours d'eau Manovo.

L'Etat Centrafricain avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux a pu consentir des investissements relativement importants pour la sauvegarde et la valorisation des ressources de Manovo-Gounda-St-Floris. Cependant, les activités de braconnage, les conflits, et le manque de moyens d'entretien ont provoqué la détérioration de la plupart des infrastructures. Les ressources humaines sont très faibles par rapport à l'étendue du site, à l'importance des atteintes à contrôler et des besoins de suivi. La Division Forestière ne dispose ainsi que de 30 hommes (parmi lesquelles 1 ingénieur des Eaux & Forêts, 1 technicien supérieur, 2 techniciens adjoints, 16 pisteurs, et le reste des adjudants) pour un territoire de 52 000 km<sup>2</sup> et seules deux personnes sont en poste à l'intérieur du parc qui fait 17 400 km<sup>2</sup>.

#### **4.2.2. Intervenants et coordination des activités**

Les intervenants sur le site sont peu nombreux. Les principaux sont :

- la brigade des Eaux & Forêts basée à Ndélé ;
- le Projet de Développement de la Région Nord devenu Projet de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises ;
- Earth Conservancy;
- Les autorités administratives, Préfet et sous-préfet, et le Sultan-Maire de Ndélé ;
- La population.

La coordination des activités est très monotone. En plus, il n'existe aucun cadre fonctionnel de coordination regroupant les différents intervenants. Même les autorités administratives et la brigade des Eaux & Forêts disposent de très peu d'informations sur les activités des autres intervenants. La population semble être bien motivée et conscientisée sur l'importance de la préservation des ressources. Les réunions de sensibilisation se multiplient actuellement dans les villages. En plus, les communautés villageoises sont fortement intéressées par l'idée de « Zones cynégétiques villageoises » et s'organisent en Comité de gestion pour sa mise en oeuvre.

### **4.3. Evaluation des moyens et des méthodes de gestion**

#### **4.3.1. Actions de protection et de gestion durable des ressources**

L'Etat centrafricain manifeste un vif intérêt pour la préservation des biens naturels de Manovo-Gounda-St-Floris. Cependant le faible niveau économique et la situation socio-politique du pays endiguent la mise en oeuvre de véritables programmes d'actions. Il en découle :

- la faiblesse des moyens humains de surveillance et d'encadrement ;
- la modicité des actions de recherche entreprises sur les aspects de faune et de flore du parc ;
- le manque manifeste de moyens logistiques et de communication pour parer aux effets croissants du braconnage ;
- l'effectif très faible de cadres et de techniciens chargés de la gestion du parc ; et

- l'insuffisance de la coopération internationale pour appuyer le pays dans la conservation des biens du site de Patrimoine mondial de Manovo-Gounda St-Floris.

Face à cette situation, l'Etat était contraint de recourir à l'envoi de militaires aux fins de polices cynégétiques et de surveillance des frontières pour freiner la décimation massive de la faune sauvage qu'abrite cette zone.

Mais les dégâts restent encore notoires et les besoins d'assistance de la Communauté Internationale plus que jamais nécessaires et urgents pour soutenir les efforts du Gouvernement Centrafricain dans, non pas des actions ponctuelles, mais de véritables programmes soutenus d'actions à moyen à long terme.

#### **4.3.2. Actions de promotion touristique**

La zone connaît deux types d'activités touristiques : tourisme cynégétique et tourisme de vision.

Par le premier type, il est permis de chasser des animaux sous condition de détenir un permis de chasse ; la raison essentielle est ainsi donc la chasse motivée par un désir récréatif et sportif (touriste) ou seulement financier (concessionnaire et chasseurs locaux). Cette activité touristique ne s'exerce pas bien sûr dans le site en raison de son statut (catégorie II de la classification IUCN et bien du Patrimoine Mondial). Le tourisme de vision est développé par les concessionnaires, propriétaires de domaines de chasse.

Pour le tourisme de vision, l'activité principale est de filmer les animaux soit par photographie soit par caméra ; la raison qui la motive est principalement récréative.

Mais de façon générale, le tourisme Centrafricain est victime de l'insécurité qui a mis en difficulté les principales entreprises touristiques. En 1986, Manovo-Gounda St-Floris était la destination favorite de beaucoup de visiteurs en provenance d'Europe. Mais très vite, le taux de fréquentation a baissé passant de 750 visiteurs à zéro depuis 1996. La dernière campagne de 1995-1996 nombrait 316 touristes étrangers dont 237 provenaient de Bangui (source : Manovo SA, 1996). Les obstacles majeurs au développement touristique de la zone sont :

- emplacement du site éloigné par rapport à la capitale (environ 700 km) et que par rapport à la sécurité le voyage par avion soit le moyen le plus recommandé mais malheureusement coûteux;
- le braconnage intensif créant parfois des affrontements mortels ;
- la rareté voire la disparition de certaines espèces attractives pour le tourisme telles que le rhinocéros noir et la perturbation des habitats naturels des animaux ; de ce fait l'observation des animaux est devenue difficile ;
- les tarifs fixés par la société qui organisait les visites (Manovo SA) étaient trop élevés par rapport aux autres destinations touristiques d'Afrique ;
- saison touristique limitée à environ 5 mois pendant seulement la saison sèche compte tenu de l'inondation rendant difficile d'accès à l'intérieur du parc pendant la saison des pluies.

Enfin, il faut noter le manque d'agences de voyages touristiques pour promouvoir le secteur. La population locale, par contre tire des bénéfices de cette activité touristique : viande, emplois, ristournes versées à la commune qui la réinvestit.

#### **4.3.3. Actions de promotion communautaire**

L'Etat Centrafricain développe maintenant à travers le PDZCV le concept de zone Cynégétique Villageoise (ZCV). Il s'agit de déclasser des portions de zones et les attribuer aux communautés villageoises pour leur permettre d'y entreprendre leurs activités de chasse pour notamment la subsistance. Cette idée est bien accueillie par la population qui s'organise en comité de gestion villageois pour gérer l'activité.

#### **4.3.4. Actions de conservation et de suivi écologique**

Les actions menées dans le sens de la conservation et du suivi écologique sont très insuffisantes. En plu, il existe des écarts considérables dans les chiffres d'inventaires de la faune sauvage basés pour la plupart sur l'observation. Par exemple pour le cas de l'éléphant les techniciens basés à Bangui parlent de 2000 à 2500 tandis que sur le terrain les intervenants directs estiment l'effectif à seulement 500.

Peu d'informations existent sur le suivi hydrologique, les feux de brousse, les espèces végétales. Il existe en ce moment peu ou pas de recherches en cours sur les aspects liés à la conservation des ressources fauniques ou végétales de Manovo-Gounda St-Floris. En plus, sur le terrain il manque de réelles composantes de recherche ou de suivi écologique régulier et périodique.

#### **4.4. Sous conclusion et recommandations**

##### **Organisation des services & aménagements :**

1. L'emplacement du Campement de la Gounda (campement touristique et piste d'aviation) à l'intérieur du parc national Manovo-Gounda St-Floris ne répond pas aux exigences de la Conservation. Il serait souhaitable de le transformer en Centre d'observation et de recherche. Les infrastructures pourront ainsi abriter des locaux exclusivement aux fins de ces activités visant la conservation durable des ressources animales et végétales;
2. Le camp de Koumbala situé à l'extérieur pourra être considérée pour accueillir et loger les touristes intéressés à visiter le parc.
3. Le parc d'Akwaba dispose d'infrastructures très importantes et qui peuvent être valorisées par l'Etat contre sa contribution en nature dans le cadre de tout projet de développement d'envergure. Il serait stratégique d'en faire un **Centre National de suivi Ecologique** ayant des composantes de a) recherche sur la faune et la flore b) Formation c) collecte d'informations sur la dynamique de la faune et de la flore d) lutte anti-braconnage. Un des deux grands bâtiments peut abriter les infrastructures et bureaux de la recherche et l'autre servir de dortoirs pour le personnel.

### **Intervenants & Coordination des activités :**

1. mettre en place un cadre de coordination des activités du site de Patrimoine mondial de Manovo-Gounda St-Floris associant les différents intervenants y compris les représentants de la communauté locale ;
2. renforcer la collaboration institutionnelle sur le terrain ;
3. prendre en compte dans la mise en œuvre des projets, des programmes d'activités visant l'amélioration des conditions de vie de la population du point de vue santé, environnement et augmentation de leurs revenus.
4. favoriser le renforcement des capacités des différents intervenants à travers des visites d'échanges avec les autres pays, des séminaires et ateliers.

### **Actions de protection:**

1. réaliser le zonage du parc national de Manovo-Gounda St-Floris en matérialisant ses limites avec des panneaux informatifs sur son statut comme site du patrimoine mondial ;
2. finaliser le plan d'aménagement du parc ;
3. systématiser les inventaires et la recherche sur les tendances des populations animales et la végétation
4. localiser les différents cours d'eau temporaires et permanents et suivre leur régime hydrologique ;

### **Du point de vue du tourisme :**

1. bien identifier le type de tourisme respectant les préoccupations de la conservation
2. créer des agences de voyages pour la promotion touristique en s'occupant aussi des aspects de sécurité
3. promouvoir une politique d'information et de sensibilisation des touristes sur les espèces protégées, les espèces en voie de disparition et les statuts des aires protégées. Par exemple, on pourrait réaliser des brochures d'information et des affiches sur le statut de Manovo-Gounda St-Floris comme site du Patrimoine mondial à diffuser au niveau de l'aéroport, des hôtels, etc.

### **Lutte anti-braconnage :**

1. associer les braconniers et les chasseurs traditionnels dans les équipes anti-braconnage
2. faire bénéficier les populations des recettes du tourisme ; ce qui explicitement montrera à la population l'intérêt de la conservation
3. faire bénéficier la population de l'éducation pour mieux lutter contre le braconnage

### **Promotion communautaire :**

1. Réaliser les zones cynégétiques villageoises sous la supervision du cadre de coordination des intervenants
2. mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités de la communauté et de sensibilisation & d'information sur les méthodes de chasse sélective, les espèces menacées de disparition et les espèces protégées.

## **5. État de la conservation : identification, conséquences et tendances**

### **5.1. Identification des facteurs d'agression**

L'examen de l'ensemble des conditions susceptibles de présenter des effets sur les ressources naturelles du parc et de menacer son intégrité amène à distinguer deux groupes de facteurs :

1. les facteurs externes au parc
2. et les facteurs internes au parc

Les facteurs externes sont désignés comme les facteurs globaux non liés directement au parc, mais susceptibles d'avoir des conséquences sur celui-ci. Les conséquences sont généralement moindres, contrôlables ou non. Ils comprennent les facteurs contextuels, naturels, juridiques, organisationnels et de financement.

Les facteurs internes au parc sont désignés comme des facteurs spécifiques liés directement au parc et dont les actions sont susceptibles d'avoir des conséquences sur celui-ci. Les conséquences peuvent être importantes ou non, mais sont généralement contrôlables. Il s'agit là des activités humaines non contrôlées et qui s'exercent à l'intérieur du parc ou sur ses limites.

#### **5.1.1. Facteurs externes**

##### **Facteurs contextuels**

Il s'agit de l'insécurité née des événements de Manovo SA (1996) eux-mêmes résultants des différents conflits dans la sous-région.

Le Parc Manovo-Gounda-St. Floris est par ailleurs entouré de zones cynégétiques ouvertes à la chasse. Si ces zones cynégétiques devraient s'entendre comme constituant au parc, il est bien tout aussi possible qu'elles servent de couloirs aux chasseurs ; en tout état de cause les moyens dont disposent les services ne peuvent permettre un suivi constant de tout le territoire.

##### **Facteurs naturels : climatiques et biophysiques**

Même si les données disponibles ne permettent d'affirmer d'un changement climatique et de ses conséquences sur les ressources parc, il est indéniable que c'est aussi un phénomène présent. La baisse des pluviométries annuelles ainsi que la réduction de la durée des saisons des pluies ainsi qu'observées par les populations peuvent présumer d'un état d'aridité qui

s'installe sans être véritablement inquiétant pour affecter les ressources du parc et son intégrité.

### **Facteurs juridiques**

Les facteurs juridiques ne peuvent constituer véritablement des atteintes que si les textes sont insuffisamment ou mal impliqués ou encore si ils sont obsolètes et ne répondent plus aux réalités. Quoique les conséquences soient indirects et moindres, en tout état de cause les insuffisances sont de nature à frustrer les populations qui peuvent se livrer à des activités illégales. Une telle situation avait prévalu quand des concessions privées avaient été attribués en dehors des populations. Le développement en cours doit apporter les correctifs nécessaires à cet état de fait.

### **Facteurs organisationnels et financement**

L'organisation locale des services techniques bien limités en ressources logistiques ne permet pas d'assurer le fonctionnement du système en place. En fait, les interventions s'organisent de l'extérieur et sont très tributaires de la disponibilité des moyens.

La multiplicité des acteurs en place (chefferie traditionnelle, opérateurs de safaris, Société Manovo SA., Projet de Développement cynégétique et Earth Conservancy) doit permettre une mise en commun des efforts qui semble à toute évidence absente.

En ce qui concerne le financement, aussi bien par le Fonds de développement forestier et touristique que par celui du trésor national, aucun budget n'est directement affecté à la protection et à la gestion du Parc Manovo-Gounda-St.Floris.

#### **5.1.2. Facteurs internes**

##### **Occupation humaine**

La densité humaine est très faible dans la zone, moins de 0,5 habitant/km<sup>2</sup> ; les villages sur les limites du parc sont de très petites agglomérations. En ce qui concerne celles à l'intérieur du parc, les deux camps de la Société Manovo SA (LaGounda et Koumbala) comptent que cinq (5) personnes.

Bien qu'il est possible d'observer de nouveaux campements beaucoup d'autres disparaissent laissant des ruines ; l'enclavement de la zone ne favorise pas des installations définitives. Les ruines sont sans effets nuisibles puisque les habitats sont construits de matériaux locaux (paille et bois).

L'essentiel de la population est ainsi localisé autour de Ndélé et de Birao et les villages les plus importants (plus de 500 habitants) sont situés bien éloignés du parc ; le plus proche se trouvant à près de 30 km.

La dynamique d'occupation n'est donc pas intense ; elle ne peut aussi donc présenter une menace au parc.

### **Défrichement et abattage d'arbre**

Le défrichement de nouvelles terres de cultures a lieu surtout au niveau de la limite nord du Parc (Bahr Kamour). Ils sont réalisés par des réfugiés tchadiens qui sont en nombre très réduit.

Ces défrichements conjoncturels ne présentent aucune menace pour le Parc d'autant plus que la densité humaine est très faible.

Pour cette même dernière raison et par sa position biogéographique ou la couverture végétale est encore présente dans les paysages agraires, l'abattage d'arbres ne peut tout aussi constituer une menace réelle au parc.

### **Exploitation minière**

L'exploitation minière artisanale (diamant et or) est une des principales activités économiques. Son action se manifeste en particulier au niveau du réseau hydrique par la déviation des cours d'eau et la formation de trous et tunnels dans d'anciens lits.

Il semble cependant de l'avis des populations que l'activité ne s'exerce qu'en dehors du parc ; elle ne présente donc pas de danger de menace.

### **Exploitation piscicole**

Les informations obtenues auprès des populations ne font pas état d'une pêche importante dans le parc. L'activité s'y pratique cependant par des pêcheurs nomades qui couvrent toute la zone jusqu'au début de la saison sèche avant le tarissement des points d'eau.

Les zones touchées ainsi que nous l'avons observé par la présence de campements pêcheurs sont les rivières Manovo (Garba), Koumbala et Bahr Aouk. L'équipement et les méthodes utilisées portent sur : nasses à différentes mailles, barrages de branchages, filets, palangres, cannes à pêche, harpons, assèchement de mares, etc. En 1988, il a été observé l'utilisation par les pêcheurs de poisons chimiques (DDT, poison végétal local). L'utilisation de ces produits est néanmoins arrêtée et a disparu des méthodes utilisées par les braconniers.

Les quantités de poissons même pouvant paraître importantes seraient en dessous d'un seuil de nuisance de la ressource.

### **Transhumance et pacage illicite**

Le pâturage illégal dans le parc est lié en particulier à la transhumance des troupeaux venant du nord. Cette transhumance a lieu de décembre à mai, c'est à dire en saison sèche.

Le Parc de Manovo-Gounda-Saint-Floris, en raison de son potentiel hydrique et de l'importance des parcours est en effet très convoité par les éleveurs.

L'extension spatiale demeure cependant faible, observée surtout dans l'extrême nord-ouest du Parc au sud de la rivière Bahr Aouk (axe Garaba-Gounda). Il semble tout aussi que l'intensité des fréquentations diminue en raison de la disparition du couloir principal devenu aujourd'hui une zone cynégétique villageoise. Le nombre de transhumants seraient alors situés entre 75 000 à 150 000 par année (PNUD et OMT, 1998).

En conséquence à ce développement, le pacage illicite et la transhumance, bien que d'importance en raison de leurs conséquences éventuelles, présentent actuellement de très faibles risques de dangers pour le site.

### **Feux de brousse**

Les feux de brousse constituent une des menaces les plus importantes et présentes. D'origine essentiellement anthropique, les feux sont mis soit par les services techniques en vue principalement d'améliorer la vision (feux d'aménagement) ou soit par les éleveurs (rajeunissement des pâturages) et les braconniers (chasse).

Si dans le premier cas, les feux sont considérés peu dommageables puisque pratiqués en fin de saison des pluies, pour les seconds par contre, la répétition des feux durant toute la saison sèche sur de longues périodes et sur tous les types de milieux peut présenter de graves conséquences.

Bien que de signes véritables de telles conséquences n'aient pas été relevés, il est à craindre l'intensification du phénomène sur des milieux écologiquement fragiles tels les zones humides à recouvrement arboré.



L'absence de données relatives à l'importance de ces feux (extension, fréquence, etc) ne permet pas d'établir une évaluation de l'état actuel. Cependant, ainsi qu'observé lors du survol aérien du parc, le phénomène paraît assez important : trois foyers actifs ainsi que de nombreuses plages.

### **Le braconnage**

Pratiqué durant toute l'année, le braconnage est beaucoup plus intensif en saison sèche, de novembre à mai/juin. Les zones les plus touchées sont l'extrême nord-ouest, l'extrême nord-est, la zone de Koumbala au sud et la pointe sud-est ; le centre est moyennement touché.

Suivant son origine (auteur) et l'importance possible des abattages, le braconnage est classifié en *braconnage alimentaire* et en *braconnage industriel*.

Dans le premier cas, il s'agit de braconnage par la population locale résidente. Le matériel utilisé est archaïque, ce qui rend la pratique très peu dommageable. C'est une pratique traditionnelle et l'objectif est principalement alimentaire. Certains de ces chasseurs tendent néanmoins à se professionnaliser pour pratiquer tout aussi un braconnage à but commercial.

Les armes utilisées sont traditionnelles et ne sont pas interdites dans les parcs nationaux (arcs et flèches, lances à lames lisses, harpons, ...) et des pièges (collets en ficelle, câbles d'aciers, pièges à mâchoires, filets, fosses avec des lances ou pieux acérés, feux, bâtons ...).

La seconde catégorie de braconnage a été développée surtout à la faveur des conflits armés dans la sous-région. Selon de nombreuses sources, elle serait pratiquée en particulier par les tchadiens et les soudanais. Participent aussi à ce braconnage industriel dont l'objectif est la commercialisation des produits de chasse, les braconniers de profession ainsi que les pêcheurs et éleveurs.

Pour les premiers (braconniers de profession), ils sont soit des différentes dissidences des pays limitrophes (Tchad et Soudan), soit des personnes engagées par des hommes d'affaires ressortissants de ces mêmes pays. Leur armement est de loin supérieur à celui des services techniques chargés de la protection du Parc, ce qui justifie l'organisation de missions mixtes par ceux-ci avec les militaires.

Le braconnage industriel ou seulement commercial est sans conteste le plus dommageable puisqu'il utilise des armes à feu très modernes (armes de guerre) et les besoins sont énormes nécessitant l'installation de campement.

Les armes utilisées constituent un véritablement armement de guerre : AK 47, Falls etc.

Suivant les sources, les braconniers arrivent par groupe de 400 à 500 voire même de 700 individus. L'arrêt des deux principales institutions (PDRN) et de suivi touristique (Manovo SA.) aura favorisé ce développement.

### **5.1.3. Conséquences et tendances**

#### **Au niveau des écosystèmes et habitats naturels**

Le parc de Manovo-Gounda-St.Floris, sous influence soudano-guinéenne et sahélienne offre une diversité de paysages. C'est en effet un carrefour phytogéographique comprenant des galeries forestières, des forêts claires, des forêts denses sèches ainsi que tous les faciès d'une savane (savane herbeuse, arbustive, arborée et boisée).

Cette richesse écosystémique est encore présente malgré les pressions et les conséquences les plus visibles mais peu importantes.

- *l'assèchement précoce des mares* par le fait de la baisse des pluviométries.
- *la diminution de la beauté esthétique des milieux les plus anthropisés*, suite aux feux de brousse et à l'ouverture de fosses par les exploitants miniers au niveau des rivières.
- *la transformation et la fragmentation des habitats* sous les effets conjugués du surpâturage et des feux de brousse

#### **Au niveau de la végétation et de la flore**

La position phytogéographique du parc lui conférant une importante diversité de types de milieux permet aussi la présence de plusieurs formations dont certaines sont spécifiques. Il s'agit ainsi par exemple des formations denses sèches, des steppes épineuses à l'extrême nord et des grandes plaines herbeuses du nord-ouest. À ces formations est donc associée une richesse floristique bien propre.

Les facteurs qui présentent le plus d'effets sur la végétation et la flore sont le surpâturage et les feux de brousse. Bien qu'il soit difficile d'évaluer les impacts réels de ces facteurs en l'absence de toutes données, nous pouvons admettre que leurs effets conjugués peuvent conduire à long terme à :

- *la disparition de faciès* : par évolution régressive des associations végétales
- *et à une perte de la diversité floristique* : en particulier en ce qui concerne les graminées annuelles

### **Au niveau de la faune et de la pêche**

Le parc recèle une importante diversité faunique. Les évaluations font état de l'existence de 485 espèces d'oiseaux identifiées, soit 70 % de ce qui est observé dans l'ensemble du pays (351 sont résidentes, 70 sont des oiseaux migrateurs inter africains et 64 sont paléartiques). S'agissant de la faune mammifère suivant les mêmes évaluations il existe 55 espèces.

Cette richesse faunique explique en partie l'intensité du braconnage qui s'exerce et dont les effets conjugués conduisent à des conséquences inquiétantes.

- *Disparition de certaines espèces de faune* : les espèces telles les rhinocéros blancs et noirs ont disparus et beaucoup d'autres sont rares (panthère, lycaon), et d'autres en voie de l'être (damalisque, autruche, éléphants). D'une façon générale, toutes les espèces étant chassées qui sont les plus recherchées par les braconniers sont les buffles, les Cob, les éland de Derby, les girafes, les guépards, les damalisques les hippotragues et les autruches.
- *Diminution de la richesse et diversité animale* : cette réduction s'observe par la diminution des nombres d'individus observés lors des différents comptages et en considérant les effectifs tués par les braconniers. Elle est illustrée par les immigrations observées de certaines espèces (éléphants) vers le sud-ouest et l'importance des troupeaux décimés par maladies (contamination de la peste bovine par le bétail domestique).

Au plan des ressources halieutiques il ressort que les impacts sont moindres.

### **Au niveau socio-économique et culturel**

Les conséquences socio-économiques et culturelles émanent davantage de l'application d'approches exclusives et coercitives qui ont été utilisées. Il s'agit ici de l'attribution de concessions cynégétiques privées et des polices fort répressives.

- *Frustrations de la population* par “l’expropriation des ressources de leurs terroirs aux concessionnaires de safaris cynégétiques ;
- *Perte de supports culturels* notamment par la disparition de certaines espèces fauniques et le développement de nouvelles méthodes de chasse en substitution aux battues villageoises traditionnellement pratiquées ;
- *Affaiblissement des économies locales* par suite de l’arrêt des activités de tourisme de vision dans le parc.

Mais entre autres conséquences et des plus déplorables sont la perte de vies humaines et l’abattage du bétail domestique. En illustration, en ce qui concerne ce dernier aspect, de 1990 à 1992, 337 animaux ont été abattus à l’intérieur du parc ; les bœufs sont les plus touchés (260).

#### **5.1.4. Sous conclusion et recommandations**

On notera tout en premier lieu la situation de conflits que la zone avait connue avec pour conséquence l’exacerbation de l’insécurité et par voie d’induction la diminution des impacts des actions ainsi que l’intensification du braconnage et du pacage illicite et la pertes en vies humaines fort déplorable.

Son statut de départ à savoir le classement au départ en réserve de chasse et l’intégration de certaines du domaine protégé peut expliquer cette persistance du braconnage.

Mais, malgré les abattages et les captures massifs liés au braconnage et à la pêche et les autres contraintes bien peu importantes, le Parc Manovo-Gounda-St.Floris recèle encore une importante richesse biologique tout aussi diversifiée.

Il renferme la population mammifère et d’oiseaux la plus importante ainsi qu’une diversité écosystémique importante.

La situation actuelle tout en demeurant certes inquiétante si les tendances continuent n’est pas pour autant encore irréversible. Des actions bien menées doivent permettre de renverser ces tendances et de mieux contrôler et minimiser les impacts des atteintes observées.

##### **Synergie inter-étatique :**

- Développement de projets transfrontaliers
- Organisation de missions conjointes fréquentes
- Recherche d’accords entre pays

##### **Réglementation et procédures :**

- Finalisation et adoption du statut des zones cynégétiques villageoises
- Harmonisation des textes
- Adoption de systèmes spécifiques de gestion par site en fonction de ses réalités

##### **Renforcement des capacités locales :**

- Mise en place de structures locales fonctionnelles
- Formation, information et sensibilisation
- Responsabilisation effective des populations

- Implication des autorités locales

**Évaluations socio-économiques des activités locales :**

- Braconnage
- Exploitation pastorale
- Exploitation piscicole

**Renforcement de la lutte anti braconnage :**

- Doter le Parc d'un budget annuel de fonctionnement
- Renforcement des capacités d'intervention : appuis en moyens, brigades communautaires

**Cadre d'échange et de coordination :**

- Organisation d'un atelier national et/ou local
- Mise en place d'un réseau national d'échanges et de consultations permanentes

**Suivi écologique :**

- Suivi des impacts du bétail domestique sur la conservation des ressources
- Suivi des feux de brousse
- Suivi de la dynamique des populations animales menacées et écosystèmes fragiles (zones humides)

**Renforcement du système de suivi et de gestion touristique :**

- Etablissement au niveau des concessionnaires de systèmes de contrôle et de suivi
- Elaboration et suivi de plans de conservation par les concessionnaires
- Mise en place d'un système continu de surveillance notamment par l'organisation de patrouilles cynégétiques et de missions de sensibilisation, d'information et de formation

**Evaluation des ressources :**

- Evaluation de la faune et des habitats fauniques
- Evaluation de la biomasse herbacée et de la capacité de charge

**Développement de la recherche :**

- Identification et exécution de domaines prioritaires de recherche
- Capitalisation et diffusion de l'information

**Développement d'activités de support :**

- Appuis aux activités génératrices de revenus
- Appuis institutionnels aux organisations locales

**Restauration des habitats et des espèces:**

- Réhabilitation de mares de Gata
- Élevage d'espèces fauniques menacées

**6. Recommandations**

La mission a formulé les recommandations suivantes

### **6.1. Recommandations générales**

**Développement d'actions synergiques entre les états.** La conservation et la gestion de parcs frontaliers ne peuvent se concevoir sans tenir de ce contexte. Il conviendra aussi donc :

- de développer des projets communs en réponse aux attentes des populations locales ;
- de développer des accords de partenariat en vue de mener de façon commune des actions beaucoup plus porteuses et efficaces

**Réglementation et procédures.** Le développement actuel en cours nécessitera de :

- procéder à une évaluation du cadre législatif et réglementaire en vue de l'harmoniser au mieux aux nouvelles aires protégées villageoises dont le statut doit être bien défini ;
- promouvoir et d'adopter des systèmes spécifiques de gestion par site en fonction de ses réalités;
- accélérer le processus de décentralisation afin d'assurer un véritable contrôle des ressources et des décisions afférentes à leur gestion par les nouvelles organisations villageoises.

**Développement de la recherche.** Les infrastructures peuvent être davantage valorisées et mises à contribution pour :

- la création d'un Centre National de Suivi Écologique et de Recherche ;
- le développement de recherches dans les domaines de la conservation et de la gestion des aires protégées.

**Développement d'activités de support.** Des analyses effectuées, il apparaît clairement que les menaces les plus importantes sont d'origine anthropique et la principale motivation est monétaire. Il est opportun de promouvoir des activités locales créatrices d'emplois et génératrices de revenus. Ces activités comprennent la relance du tourisme.

**Renforcement des capacités institutionnelles et appuis à la promotion locale.** Le paysage institutionnel identifie plusieurs intervenants souvent limités en raison de faiblesses liées notamment, à l'insuffisance d'information ou seulement de moyens. Il est nécessaire la mise en place d'un véritable mécanisme de coordination et de partenariat à travers notamment :

- le développement d'échanges par l'organisation de séminaires et ateliers ;
- la mise en place de structures locales fonctionnelle
- un réel transfert des pouvoirs et des responsabilités aux populations locales;
- le développement de zones cynégétiques villageoises

Ces recommandations beaucoup plus globales et transversales peuvent être mises en œuvre au travers d'un **Projet de conservation de la biodiversité du Parc National par une gestion intégrée, durable et participative des ressources.**

## **6.2. Recommandations spécifiques au site**

### **Amélioration des connaissances sur les ressources et des pratiques locales de gestion.**

L'identification d'un plan de gestion respectueux de la capacité de support des milieux nécessite entre autres de connaître le potentiel existant. Par ailleurs, considérant que la dégradation des ressources tient surtout des activités humaines, lutter contre celles-ci suppose de les connaître. Il donc souhaitable de :

- de réaliser des inventaires des ressources dont en particulier la faune;
- de conduire des études en vue d'établir des évaluations socio-économiques des activités comme les plus préjudiciables

**Réhabilitation des écosystèmes et des espèces menacés.** Il importe de restaurer les écosystèmes les plus fragilisés suite aux pressions (milieux humides), d'identifier les espèces menacées et d'en prendre les mesures nécessaires à leur développement.

**Mise en place d'un mécanisme participatif de protection et de surveillance continue.** Malgré le statut du parc et tout le dispositif juridique et législatif, les menaces sont toujours présentes. Aussi, l'approche pourrait-elle consister :

- au renforcement des capacités d'intervention des services
- à la formation de brigades communautaires
- à des actions d'information, de sensibilisation et de formation
- à asseoir au niveau des concessionnaires des systèmes de contrôle et de suivi

**Dotation du parc d'instrument de gestion et de suivi.** Il s'agira principalement de l'élaboration et du suivi d'un plan d'aménagement et de gestion.

**Valorisation socio-culturelle et esthétique :** La mission recommande de pousser les recherches sur la valeur culturelle (archéologie) et esthétique des paysages naturels du site.

**Bien que toutes ces recommandations soient importantes et nécessaires, elles ne présentent pas tout de même les mêmes poids. Il a apparu aussi donc à la mission de recommander la mise en œuvre d'un Programme de réhabilitation d'urgence du site ainsi que proposé au chapitre suivant.**

## **Partie II: Plan d'actions en vue de la réhabilitation d'urgence**

### **a) Zonage du parc :**

L'activité a pour objectifs de réaliser une classification et une cartographie écologiques du site en vue d'identifier et de spécifier les différents habitats naturels, d'évaluer les différentes aptitudes des milieux et de servir de cadre spatial d'aménagement et de gestion du site. Le zonage portera par ailleurs sur la matérialisation physique du site et des indications de signalisation seront portées.

- Main-d'œuvre locale
- Matérialisation des limites du parc
- Pose de signalisation, et panneaux informatifs
- Photographie aérienne et cartographie (ou images satellites)
- Consultations (frais de prestation)
- Fonctionnement (logistiques, production des documents etc.)

Coût : \$ 18,000

### **b) Réalisation Plan d'aménagement & de gestion :**

Sur la base du zonage qui aura été fait, intégrant les résultats de l'inventaire faunique et ceux issus d'études sur :

- l'évaluation des méthodes de gestion en cours,
- l'évaluation socio-économique des activités
- l'évaluation du cadre juridique
- l'évaluation du cadre institutionnel

il sera élaboré un plan consensuel d'aménagement et de gestion devant faire l'objet de consultations en vue de son adoption par l'ensemble des partenaires et de sa diffusion auprès de ceux-ci. Outre les actions et les stratégies de mise en œuvre, le plan identifiera des thèmes prioritaires de recherche, de formation et de développement.

- Coûts consultants nationaux & internationaux
- Séminaire de présentation et de validation des résultats
- Fonctionnement (logistiques, production des documents etc.)

Coût : \$ 20,000

### **c) Inventaire des ressources fauniques, repérage des zones d'habitats naturels**

L'activité utilisera des méthodes de dénombrement simples : il s'agira d'un inventaire pédestre et d'un inventaire participatif associant les populations locales. Deux résultats sont attendus, à savoir l'évaluation effective de la faune et sa distribution spatiale. Cette représentation spatiale

utilisera comme support de base le zonage établi. Les espèces animales visées sont celles portées dans le document au chapitre des recommandations et une évaluation du statut sera donnée.

- Consultations
- Supports cartographiques et de navigation (GPS)
- Fonctionnement (logistiques, production des documents etc.)

Coût : 13,000

#### **d) Conservation de la biodiversité et protection des écosystèmes fragiles :**

Les objectifs de l'activité sont 1) de définir et de mettre en place un système de suivi et de surveillance environnementale et sociologique (écosystèmes fragiles, espèces menacées, activités économiques), 2) de définir des méthodes de chasse sélective et en préciser les modalités d'exercice et 3) de restaurer les écosystèmes humides fragilisés (la mare à hippopotames de Gata).

- Restauration de la mare de Gata
- Identification et protection des espèces menacées et leur protection et définition de méthodes de chasse sélective
- Mise en place d'un système de suivi écologique
- Fonctionnement (logistiques, production des documents etc.)

Coût : \$ 8,000

#### **e) Définition et structuration du partenariat :**

L'activité vise plus généralement à créer un cadre de concertation et de collaboration regroupant l'ensemble des intervenants et en particulier l'émergence et le développement de contrats (protocole cadre de partenariat) de partenariat avec les acteurs (communautés locales, services techniques, projets, sociétés, concessionnaires, etc.). Ces objectifs seront recherchés au travers de l'organisation de réunions périodiques (trimestrielles), d'ateliers thématiques (braconniers, éleveurs, pêcheurs, exploitants miniers, concessionnaires privés etc.) et de missions conjointes.

- Réunions périodiques (trimestrielles) du cadre de concertation
- Missions conjointes périodiques du cadre de concertation
- Fonctionnement (logistiques, production des documents etc.)

Coût : \$ 5,700

#### **f) Renforcement des moyens d'intervention :**

En raison des faiblesses et des contraintes actuelles (absence de moyens logistiques et de communication, enclavement, extension du site), l'activité doit être conduite en toute urgence afin d'améliorer le système de protection et de suivi. La stratégie consistera à la création de 5 postes de garde situés sur les limites et à l'intérieur du parc et leur équipement en moyens ainsi

que la formation de brigades communautaires. Les missions qui seront organisées ne seront pas que seulement répressives, mais seront comme des occasions en vue de sensibiliser et d'informer davantage les populations et les autres partenaires.

- Acquisition de 2 véhicules 4x4
- Acquisition de 5 moto
- Personnel du projet (1 cadre et 3 techniciens) (salaires étant contrepartie Gouvernementale + indemnités payées par le projet aux agents)
- Formation des brigades communautaires (5 brigades de 5 personnes chacune)
- Équipement en moyens de communication (Radio Réseau Aérien de Communication (RAC), 1 fixe et 1 mobile)
- Fonctionnement (logistiques, production des documents etc.)

Coût : \$ 68,000

**g) Fonctionnement général**

- Carburant
- Entretien des véhicules
- Fournitures de bureau
- Perdiem
- Etc.
- 

Coût : \$ 17,300

Le Coût global du Plan d'urgence est de US\$ 150,000.

### **Partie III : Papier conceptuel pour la formulation d'un Programme de Conservation de la biodiversité et de gestion intégrée.**

#### Project Background :

Le projet vise la conservation durable de la biodiversité de Manovo-Gounda St-Floris et le développement socio-économique de la région. Pour ce faire, il aura les composantes suivantes: Recherche- Gestion du terroire- Gestion durable de la faune-Protection de la faune (lutte anti-braconnage)-Santé & Education- Logistique & Communication, et suivi&évaluation. Un atelier de maintenance des moyens logistiques et d'approvisionnement en carburant sera installé à Ndélé. Un centre national de suivi écologique sera aménagé à Awakaba pour la recherche sur les aspects de faune et flore relatifs au Parc de Manovo-Gounda St-Floris. La gestion de la faune se fera suivant le concept d'Equilibre Ecologique de la Population Animale (EEPA). C'est à dire que la recherche, en fonction de la dynamique des populations animale, oriente chaque année sur les prélèvements possibles sur la faune. Des prélèvements se feront dans les zones cynégétiques villageoises. Ces quotas seront attribués au secteur touristique dont les recettes alimenteront un fonds de Développement visant en même temps à assurer la viabilité financière du Parc post-projet. Le fonds sera géré par une société dénommée Société de Conservation de Manovo-Gounda (SOCOMAG) à créer par le projet.

#### Objectifs :

Le projet vise à créer les conditions durables favorables :

- à la conservation de la biodiversité du parc national Monovo-Gounda St-Floris par une gestion intégrée et participative
- et au renforcement des capacités techniques et d'intervention des institutions chargées de la gestion du parc.

#### Activités prévues :

- renforcement des capacités de la population et des différents intervenants à travers CTPD, ateliers & séminaires, sensibilisation etc ;
- Gestion intégrée participative de la faune impliquant stratégiquement la population ;
- mise en œuvre d'une politique de communication (brochures, prospectus, internet, émissions radio, etc) ;
- Elaboration du cadre juridique de gestion du parc
- Renforcement des moyens d'intervention (acquisition d'un avion + matériels de communication/RAC, GPS, matériels informatiques, construction d'infrastructures) ;
- Renforcement du partenariat
- Protection et restauration des écosystèmes fragiles
- Réhabilitation des espèces menacées
- Développement de l'écotourisme

- Amélioration des conditions des communautés (Santé, Education, augmentation des revenus).

Montant du financement : Dix (10) millions de dollars US.

Sources de financement cibles : GEF, UNF, Earth Conservancy, UE

### Liste des personnes rencontrées

<u>Prénoms &amp; Nom</u>	<u>Titre/Institution</u>	<u>Adresse</u>
S.E Ange Felix Patassé, Présidence de la République de RCA		
El Hadj Ibrahim Kamoun Senoussi	Sultan Maire de Ndélé	
M. Barthélemsg Gouhoutou	Sous-Préfet de Ndélé Préfet intérimaire de Bamingui-Bangoran	
M. Dimbo Bruno Kléber	Directeur Général/Manovo SA	Tél : 61 33 24 Dom : 61 67 63 Cell : 50 48 49 BP : 957 Bangui
M. Doungoubé	Directeur Général de l'Environnement	
M. Jean Karamola	Ingénieur des Eaux & Forêts, Chef de la division Forestière de Bamingui-Bangoran	
M. Jean Pierre Lhomme	Chef de Sécurité l'ONU PNUD-Bangui	
M. Koulengbomo Joseph	Directeur de l'Aménagement et de l'Equipement Tourisme	BP : 655 Bangui Cell : (236) 61 89 08 Tél : (236) 070207
M. Martin Ziguélé	Premier Ministre	
M. Michel Gbezera Bria	Ministre d'Etat chargé des Affaires Présidentielles	
M. Pierre Ndickini	Directeur Général du Tourisme	Tél : 618908
M. Poubangui Abel	Directeur Etudes/Ministère chargé du tourisme	Tél : (236) 61 89 08
M. Seck	Représentant de l'UNESCO	
M. Yamindbou Jean	Coordinateur National WWF	BP : 1053 Bangui
Mbitikon Raymond	Chef Composante 2 CV	
Mme Constance Nathalie Gounebana	Ministre Eaux&Forêts, Chasse, Pêche, Environnement et Tourisme	

Monsieur Djiambaye	Directeur Général des Services Centraux
Monsieur le Conseiller Juridique auprès du Président de la république	
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale Nambaï Rubens	Directeur Eaux, Forêts Chasses et Forêts
Ngoudakpa Dominique	Directeur de la Faune

## Références bibliographiques

- Doungoubé Gustave, 2001. Conventions internationales signées et ratifiées par la République Centrafricaine. DGE///ME/E&F/F-P
- OMT - PNUD, 1998. Plan Directeur pour le Développement du Tourisme-Bilan. OMT-PNUD. Ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture
- OMT - PNUD, 1998. Plan Directeur pour le Développement du Tourisme (Projet CAF/97/017). Volume 1. Diagnostic et orientations. OMT-PNUD. Ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture
- République Centrafricaine. Plan National d'Action Environnementale 2000-2020-Résumé.
- PDRN, 1988. Le Parc national de Manovo-Gounda St-Floris. PDRN RCA
- PDRN, 1998. Rapport Annuel au 30/06/98
- PDRN, 1993. Rapport Final 1<sup>ère</sup> phase année 1999-1992
- Service National de la Météorologie, 2001. Annuaire de relevés pluviométriques. SNM-RCA